PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

JUIN 2018 #5

JE RECYCLE

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE SUR LES DÉCHETS

Tous les emballages en plastique se recyclent

Depuis l'été 2016, les habitants de Puisaye Forterre peuvent déposer l'ensemble des emballages dans les colonnes jaunes des points recyclage.

Tri des emballages : simplification des consignes

Avant, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être recyclés aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs des déchets ont travaillé ensemble afin de trouver comment les recycler.

Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé… des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages.

Et en pratique ?

Dans la colonne à emballages (plastron jaune), vous pouvez déposer les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique : bouteilles, flacons de salle de bain, bidons de lessive, pots de yaourt, barquettes de beurre ou de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée…

Les déchets qui sont toujours jetés dans les ordures ménagères sont les balayures, les déchets hygiéniques (couche, coton tige, coton usagé, protection hygiénique…), les filets de légumes…

Les résultats

En 1 an, grâce à ces nouvelles consignes, plus de 56 tonnes d'emballages supplémentaires ont été recyclées soit plus de 1,5 kg par habitant.

On constate d'ailleurs une nette baisse des tonnages enfouis depuis septembre 2016.

Des progrès peuvent encore être faits mais les résultats du tri en Puisaye Forterre sont déjà excellents par rapport à la moyenne nationale.

Sommaire

Edito ..... # 2
Un compost toujours de meilleure qualité ..... # 2
Amélioration de la sécurité lors de la collecte ..... # 3
Evolution du périmètre de la Communauté de communes ..... # 4
Du nouveau en déchetterie ..... # 4
La lutte contre le gaspillage concerne aussi les objets et les meubles ..... # 5
Gardien de déchetterie : un métier en constante évolution ..... # 6
Les faits marquants 2017 ..... # 7
Les jours fériés 2018 ..... # 8

#édito

Au 1er janvier 2017, les Communautés de communes de Portes de Puisaye, Cœur de Puisaye et Forterre Val d'Yonne ; la Commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye ; le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le Syndicat mixte de la Puisaye ont fusionné pour donner naissance à la Communauté de communes de Puisaye Forterre par application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Aussi, en tant que Président de la Communauté de communes, je tiens à ce que cette obligation légale devienne une véritable opportunité. L'union de nos 58 communes crée une vraie force. Nous avons les mêmes valeurs et une volonté d'actions communes.

Cette union apportera des réponses aux défis nouveaux qui nous attendent et j'ai la certitude que cette nouvelle Communauté de communes sera le moyen de développer plus fortement, plus rapidement notre territoire.

L'objectif premier des élus sera donc d'apporter « un mieux vivre ensemble » avec davantage de services pour la population et une véritable mutualisation des projets, notamment en matière de déchets et de protection de l'environnement.

L'ex-Syndicat mixte de la Puisaye est devenu le service gestion des déchets de la Communauté de communes. Il est toujours situé à Ronchères. Le personnel exerce toujours les mêmes fonctions et le numéro vert, le site web et l'adresse mail restent pour l'heure inchangés.

Le Président
Jean Philippe Saulnier-Arrighi

Un compost toujours de meilleure qualité

La Communauté de communes est membre fondateur du Réseau Compostplus. Ce réseau national rassemble élus et techniciens engagés dans la filière de valorisation des biodéchets et soucieux de développer et promouvoir la filière auprès des pouvoirs publics et des acteurs de l'environnement.

En 2001, la Communauté de communes a mis en place sur le territoire, la collecte des biodéchets afin de produire du compost. En 2012, un nouveau centre de compostage a été mis en service. Plus performant et plus adapté, il a permis d'accélérer la transformation des biodéchets et des déchets verts en compost. Tous les lots étaient alors déjà conformes à la norme NFU 44-051.

En 2016, suite à la création du label ASQA (Amendement Sélectionné Qualité Attestée), par le Réseau CompostPlus, la Communauté de communes a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation plus poussée de la plateforme de compostage.
Afin d'aboutir à l'obtention de ce label, le processus de contrôle des différentes étapes de fabrication du compost a été approfondi.

La labellisation a été obtenue en janvier 2017. Le label ASQA atteste de la bonne qualité du compost produit sur la plateforme de Ronchères. Les habitants, comme les professionnels qui utilisent le compost obtiennent désormais, grâce au label, une garantie complémentaire de la qualité du compost.
Le label est attribué pour une durée de 3 ans avec des audits annuels.

ASQA
Amendement Selectionné Qualité Attestée

Vous êtes un professionnel des espaces verts (paysagistes, jardinier....) ?
La Communauté de communes peut vous vendre en grande quantité du compost au prix de 15 € la tonne.
Pour plus de renseignement, contactez le **0800 584 762.**

Amélioration de la sécurité lors de la collecte

La collecte des ordures ménagères expose les salariés à de nombreux risques. La recommandation R437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), a défini depuis 2008 ces risques : interdiction de la collecte bilatérale, suppression du recours à la marche arrière pour la collecte, législation sur le matériel, mécanisation de la collecte… Tous les risques pour les agents ou pour les habitants sont recensés et proscrits.

Cette recommandation est reconnue, au niveau national, par les autorités professionnelles (syndicats et organisations professionnelles des activités liées aux déchets) et publiques (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés CNAMTS, juridictions françaises pénale, civile et administrative). Même s'il n'y a pas d'obligation formelle, le risque pénal de la collectivité est engagé en cas d'accident, car dans ce cas serait invoqué un défaut de prévention par la non-prise en compte de la R 437.

En mars 2015, à l'occasion du renouvellement du marché de collecte, la collectivité a demandé au prestataire de collecte de répertorier l'ensemble des problèmes rencontrés lors des collectes, conformément à la R437 : les voies avec limitation de tonnages, celles réservées aux riverains, les gués, les tirés mains, les marches arrière... En effet, le territoire étant très rural, il est composé de nombreuses voies sans issues ou ayant une configuration inadaptée aux manœuvres des véhicules de collecte.

Afin de se mettre en conformité avec la législation et de sécuriser au maximum ce service public, la Communauté de communes s'est engagée à supprimer l'ensemble de ces points de collecte dangereux.
En mars 2015, 488 points dangereux ont été recensés et les agents du service déchets ont été mobilisés massivement sur le terrain pour les résoudre.

Les élus municipaux et les usagers concernés ont été rencontrés afin de trouver les solutions les plus adaptées et les moins contraignantes possibles pour les riverains.
L'objectif visé n'étant pas de pénaliser l'usager, ni de faire faire des économies au prestataire, contrairement à certaines idées reçues. Certains points dangereux ont été résolus sans incidence sur le mode ou le lieu de collecte : création de plateforme de retournement, signature d'une convention sur le domaine privé, modification du circuit de collecte, arrêté municipal…
La mise en place d'un point de regroupement à l'entrée de la rue a été la solution ultime quand tout autre moyen de résoudre le problème a été étudié en vain. Dans le cadre de la mise en place de point de regroupement, des équipements ont été fournis afin de faciliter le geste des habitants : composteur, bioseau, bac destiné aux ultimes ou aux biodéchets...
À ce jour, la totalité des points singuliers répertoriés par les équipes de collecte ont été résolus. Dorénavant, les collectes sont effectuées dans le respect de la législation.
Le principe de précaution est assuré. La sécurité reste garantie et optimale pour les professionnels de collecte, mais également pour les usagers.

Évolution du périmètre de la Communauté de communes

2017 et 2018 sont marquées par des modifications du périmètre du territoire, conséquences de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).
Au 1er janvier 2017, la commune de Merry sur Yonne a quitté le territoire et a rejoint la Communauté de communes Avallon - Vézelay - Morvan. 4 communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays Coulangeois ont intégré la Communauté de communes de Puisaye Forterre : Migé, Coulangeron, Charentenay et Val de Mercy.

Au 1er janvier 2018, Coulanges / Yonne, Crain, Festigny, Lucy / Yonne et Pousseaux ont rejoint la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne.

Par ailleurs, à l'image de la Commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye (qui a regroupé en 2016, 14 communes), les communes de Molesmes, Taingy et Fontenaille ont fusionné pour donner naissance à la Commune nouvelle des Hauts de Forterre (2017).

Ainsi, au 1er janvier 2018, la Communauté de communes est composé de 58 communes et 35 500 habitants.

Du nouveau en déchetterie

Une filière pour le recyclage des meubles

Charny, Molesmes, Pourrain, Saint Amand en Puisaye, Saint Fargeau, Saint Sauveur en Puisaye, Val de Mercy, la liste des déchetteries équipées d'une benne mobilier s'allonge !

La filière mobilier lancée en 2016 avec l'éco-organisme Éco-mobilier, collecte et valorise tout le mobilier apporté en déchetterie. Ce sont les consommateurs qui financent cette filière lors de l'achat d'un meuble via l'écotaxe.
En 2017, grâce à ces bennes, plus de 414 tonnes de mobiliers ont été détournées de l'enfouissement pour être recyclées.
En 2018, toutes les déchetteries seront équipées.

Vous pouvez déposer : les meubles (ou parties de meubles), quel que soit le type, le matériau ou l'état : les tabourets, sièges, meubles de cuisine, de salon, de jardin, les bureaux, canapés, armoires, lits, sommiers, matelas, fauteuils ou encore étagères…

Les meubles ne sont pas des déchets : ils peuvent être donnés ou valorisés ! Si votre mobilier est en bon état, démodé, usé voire légèrement cassé, pensez aux associations ou recyclerie du territoire *(cf. article suivant).*

La lutte contre le gaspillage concerne aussi les objets et les meubles

Dans notre société de consommation, des actions émergent afin de lutter contre le gaspillage. Recyclerie, Répar'Café, Géo trouve tout... des initiatives citoyennes fleurissent sur notre territoire. Ces actions évitent le gâchis et participent à la réduction des coûts d'enlèvement et de traitement. Petite revue non exhaustive…

La Recyclerie de Puisaye

La Recyclerie de Puisaye, située à Saint-Amand-en-Puisaye, a ouvert ses portes en 2016. Cette association a pour objectif de donner une seconde vie aux objets par la récupération et la revente.
Elle récupère les objets déposés en déchetteries, objets en bon état de fonctionnement ou d'utilisation.
Une convention a été passée avec la Communauté de communes pour que la Recyclerie puisse récupérer en déchetteries. Les objets, meubles, vaisselle, bibelots sont récupérés par les bénévoles et acheminés au local, triés et mis en vente. Les habitants peuvent également déposer leurs objets directement à la recyclerie.

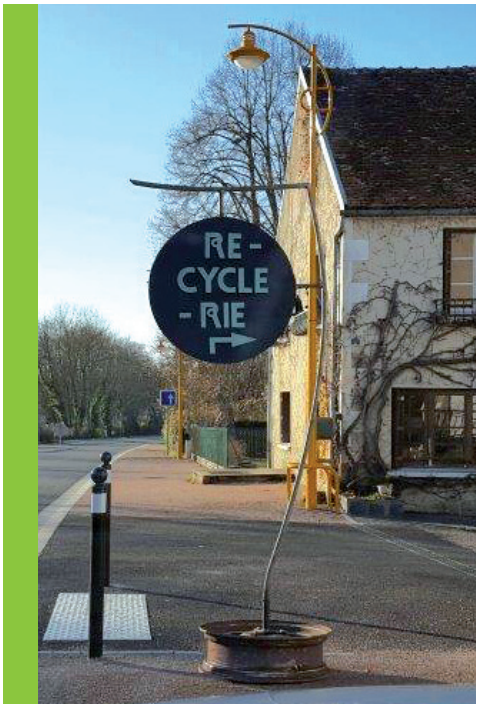

À long terme, l'association espère créer un atelier d'insertion dédié à la réparation. Un point de vente va également ouvrir à Toucy en 2018.

Ouverture : le mercredi de 14h à 17h et le samedi de 10h à 17h.
Ancienne poterie Mallet - 80 route de Cosne - Saint-Amand-en-Puisaye.

contact@recycleriepuisaye.fr
Facebook : La recyclerie de Puisaye

Géo Trouve Tout à Charny

L'association Géo Trouve Tout (Gestion Economique des Objets), quant à elle, a vu le jour en 2014 à Charny. L'objectif de cette association est basé sur le même principe : offrir une seconde vie aux objets qui ne servent plus et les remettre dans le circuit à bas prix, afin de permettre à tous de s'équiper décemment et lutter contre le gaspillage.
Dans un local de 300 m², une quinzaine de bénévoles et une salariée font tourner « la boutique ».

Ouverture :
le lundi et vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h et le samedi de 10h à 18h.
ZI route de Saint-Martin - 89120 Charny

Tél : 03 86 35 09 52 / 06 32 47 61 78
www.geotrouvetoutcharny.com
Facebook : Géo trouve tout

Le Répar'Café de la Vallée de l'Ouanne

Autre concept mais même finalité, le Répar'Café. Le concept a vu le jour à Amsterdam, aux Pays-Bas, en octobre 2009. Le principe ? Apprendre ou faire réparer un objet en mauvais état, grâce à des bricoleurs bénévoles, afin de lutter contre l'obsolescence programmée.

Au Répar'Café, un groupe d'experts volontaires et bénévoles, aux multiples compétences, se retrouvent régulièrement dans un local, pour boire un café et rencontrer tous ceux et celles de la localité qui souhaitent réparer un objet.

La liste des domaines d'application est large car le réseau s'appuie sur un groupe important de bénévoles. Chaque expert vient avec ses outils. La salle de rencontre est munie d'un accès Internet pour se documenter directement sur place.
Les experts regardent avec vous ce qui ne fonctionne pas et vous aident à réparer.

contact@reparcafe-ouanne.fr
www.reparcafe-ouanne.fr

Gardien de déchetterie : un métier en constante évolution

L'arrivée de nouvelles filières multiplie les produits reçus en déchetterie et complexifie les consignes de tri.
De ce fait, la déchetterie contemporaine n'est plus le site ne disposant que de quelques conteneurs où la majorité des déchets finit en mélange dans une benne. C'est devenu un véritable centre de valorisation des déchets, dont le chef d'orchestre est le gardien.
Il est chargé d'accueillir et d'orienter les usagers en régulant les entrées. Il doit expliquer, faire respecter les règles de tri et vérifier la bonne affectation des déchets dans les contenants (et corriger les erreurs éventuelles).
Il doit réceptionner, différencier, trier et stocker les déchets spécifiques et dangereux, faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité, veiller à la bonne tenue et à la propreté du site.
Il doit faire appliquer le règlement intérieur des déchetteries, notamment l'interdiction de descendre dans les bennes pour y récupérer des objets, contrôler la provenance des usagers par le biais des cartes magnétiques d'accès.
Il gère également l'enlèvement des bennes.

QUELQUES RÈGLES DE BONNES CONDUITES

- Pré-trier les déchets lors de leur chargement dans le véhicule afin de gagner du temps sur le site.
- Respecter les horaires : l'entrée est autorisée jusqu'à 10 minutes avant la fermeture.
- Respecter les consignes du gardien.
- Respecter les règles de sécurité et de circulation (marquage au sol, limitation de vitesse, sens de circulation...)
- Se munir de sa carte magnétique d'accès à la déchetterie.

ROULEZ AU PAS

Témoignage

Mme Prisque Y.
Gardienne de déchetterie à Molesmes et Etais la Sauvin

Quelles sont vos missions ?
En tant que gardienne de déchetterie, je suis chargée de l'accueil et d'orienter les usagers qui viennent avec des remorques parfois pleines. Je dois expliquer aux déposants comment trier et répartir les objets qu'ils apportent. Je dois également faire respecter le règlement et la sécurité sur le site et entretenir la déchetterie.

Depuis vos débuts, il y a-t-il eu des changements ?
Mon métier a beaucoup évolué depuis mes débuts en 2007. Je suis contente de voir que le nombre de bennes et de filières augmente pour valoriser les différents matériaux, même si du coup les consignes de tri sont de plus en plus complexes. Cela demande de s'adapter constamment et d'être très rigoureux... Autant pour moi que pour les usagers !

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre métier ?
Ce qui me plait le plus c'est le contact avec les usagers qui dans l'ensemble, comprennent les difficultés de ce travail et l'importance de respecter les consignes de tri, de sécurité et de propreté du site. J'aime ce relationnel avec les gens, j'apprécie beaucoup de rencontrer des personnes de tous les milieux et de toutes les générations.

Et qu'est ce qui est le plus difficile ?
Ce qui est le plus difficile ce sont les gens qui ne sont pas réceptifs au tri et qui mettent les objets là où il ne faut pas alors qu'ils ont eu les consignes.
De plus, les contacts ne sont pas toujours idylliques. Certaines personnes manquent de respect et sont agressifs.

Les faits marquants 2017

L'ÉCO-CITOYENNETÉ s'apprend au collège et au lycée

La Communauté de communes œuvre depuis 2 ans afin de promouvoir le tri et la réduction des déchets dans les collèges et lycées du territoire. Favoriser le tri des déchets papiers, développer le compostage des déchets verts, lutter contre le gaspillage alimentaire, sensibiliser élèves et équipes pédagogiques, administratives et techniques..., loin d'une simple opération ponctuelle, c'est un programme ambitieux d'actions durables qui sont progressivement intégrées aux règles de fonctionnement de ces établissements.
Les collèges de Puisaye (Bléneau, Saint-Fargeau et Saint-Sauveur-en-Puisaye), Charny, Saint-Amand-en-Puisaye et la cité scolaire de Toucy ont mené à bien plusieurs projets. Ce programme continue en 2018.

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme chaque année, la Communauté de communes a participé au mois de juin à la semaine européenne du développement durable.
Des journées portes ouvertes ont été organisées sur le site de Ronchères. Une trentaine de visiteurs a ainsi découvert l'installation de stockage des déchets et le centre de compostage.
Une journée dédiée aux collégiens a également été organisée avec la rencontre de la centaine d'éco-délégués du territoire afin d'échanger sur les bonnes pratiques mises en place dans leurs établissements respectifs.

SALON ÉCO HABITAT à Saint-Sauveur-en-Puisaye

Le service déchets a participé au salon de l'éco habitat de Saint-Sauveur-en-Puisaye, en juin 2017. Cette manifestation était organisée par la chambre des métiers de l'Yonne en partenariat avec la Communauté de communes. L'objectif était de présenter les actions de la collectivité en matière de transition énergétique et d'environnement.

APÉRITIF ESTIVAL à Villiers-Saint-Benoit

En collaboration avec les offices de tourisme du territoire, le service déchets a participé à l'apéritif estival des résidents secondaires, en juillet 2017, à Villiers-Saint-Benoit.
Cette manifestation est l'occasion de rencontrer et d'informer les résidents secondaires sur la collecte, le tri, l'usage des déchetteries...

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Comme chaque année, des actions ont été menées en déchetteries. Des animations ont eu lieu en novembre 2017 sur le thème de la réutilisation en partenariat avec le Repar'Café de la vallée de l'Ouanne, la Recyclerie de Puisaye et l'association Géo Trouve Tout. Plus de 70 personnes ont été sensibilisées à la réutilisation (customisation, dons, réparation...) du mobilier.

Autre initiative, la Communauté de communes a organisé un concours des boîtes à lire afin de mettre en valeur cette initiative originale sur son territoire et faire connaître ce concept au plus grand nombre. Les boîtes à lire sont un moyen pour donner une seconde vie aux livres.
Le principe est simple : chacun dépose et emprunte gratuitement des livres mis à disposition.
Les boîtes à lires peuvent revêtir différentes formes : simples boîtes en carton ou présentoirs, certaines communes en profitent pour faire vivre

d'anciens équipements urbains : abribus ou encore... cabine téléphonique.
La remise des prix a eu lieu le 19 décembre dernier en mairie de Chevillon, en présence du Président de la Communauté de communes, Jean Philippe Saulnier-Arrighi et des vice-présidents à la culture et à l'environnement.
La bibliocabine de la commune de Chevillon a remporté le prix de la plus belle boîte à lire, la cabane aux bouquins de la commune de Prunoy a remporté le prix de la plus originale des boîtes à lire et celle du garage Hivon à Charny celui de la plus belle initiative.
Leurs initiatives ont été récompensées par un trophée et un macaron.
Tous les candidats ont reçu en récompense un lot de livres.

Les jours fériés 2018

Il n'y a pas de collecte les jours fériés et la tournée du jour férié et des jours suivants de la semaine est décalée d'un jour, jusqu'au samedi.

Les communes collectées le :

MARDI

Jour férié	Noël MAR 25 DÉC
Jour de collecte	**MER 26 DÉC**

MERCREDI

Jour férié	Assomption MER 15 AOU	Noël MAR 25 DÉC
Jour de collecte	**JEU 16 AOU**	**JEU 27 DÉC**

JEUDI

Jour férié	Assomption MER 15 AOU	Toussaint JEU 1er NOV	Noël MAR 25 DÉC
Jour de collecte	**VEN 17 AOU**	**VEN 2 NOV**	**VEN 28 DÉC**

VENDREDI

Jour férié	Assomption MER 15 AOU	Toussaint JEU 1er NOV	Noël MAR 25 DÉC
Jour de collecte	**SAM 18 AOU**	**SAM 3 NOV**	**SAM 29 DÉC**

Au **1er avril,** les déchetteries passent en heure d'été pour leur ouverture.

ATTENTION !
De nombreux horaires ont été modifiés : vous pouvez les consulter sur **www.smpuisaye.fr**

LES DÉCHETTERIES SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS.

VISITE DU SITE DE RONCHÈRES

La Communauté de communes organise régulièrement des visites du site de Ronchères. Si vous êtes intéressé pour visiter le Centre de compostage et l'Installationde Stockage des Déchets Non Dangereux, vous pouvez vous inscrire en remplissant le bulletin ci-dessous, à renvoyer à l'adresse indiquée ou par mail : **jerecycle@smpuisaye.fr**

VISITE DU SITE DE TRAITEMENT DES DECHETS DE RONCHÈRES

Pour visiter le Centre de compostage et l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, merci de remplir ce bulletin et de le renvoyer à l'adresse ci-dessous ou par mail : **jerecycle@smpuisaye.fr**

Nom : ..... Prénom : .....

E-mail : .....

Adresse: .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Vous serez contactés lors de la prochaine visite.

Communauté de communes Puisaye Forterre - Service déchets - Bois des Vaunottes - 89170 RONCHÈRES

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

JE RECYCLE est une publication de la **Communauté de communes Puisaye Forterre -** Bois des Vaunottes - 89170 RONCHÈRES - Tél. 0800 584 762 - Mèl : jerecycle@smpuisaye.fr
Directeur de publication : Jean Philippe Saulnier-Arrighi - Rédaction : Christèle Lesniak - Rédaction, conception et maquette : LetM et associés - ISSSN 2117-4237 - 18 000 exemplaires

LetM et associés - contact@let-m.com - 05/2018 - imprimé sur papier recyclé - crédits photos : C.C. Puisaye Forterre - CITEO - Fotolia